

*Recours au Règlement—M. Deans*

Il est d'usage à la Chambre des communes que les ministres soient tenus de déposer les documents dont ils se sont servis et qu'ils ont cités ainsi que tous les renseignements pertinents pour influencer les décisions ou, quant à cela, l'opinion des députés et du public. Je me souviens d'au moins deux cas au cours de la dernière législature, où des ministres ont dû déposer des lettres dont ils avaient révélé l'existence et cité des passages pour étayer leurs arguments pendant la période des questions.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, je vous prie d'examiner les faits et gestes du ministre pour décider s'il a bien fait ou non de se servir, de façon à influencer le débat, d'un document fourni par ses collaborateurs et qui se rattache directement à la question soulevée par l'opposition, mais sans déposer ce document.

A mon avis, que partagent beaucoup de députés, il conviendrait que le ministre soit tenu de déposer les rapports qui lui ont été remis par ses fonctionnaires et qu'il a cités dans son échange de vues avec le chef du Nouveau parti démocratique; ces documents nous permettraient d'obtenir enfin réponse à la question que nous posons depuis deux ou trois jours au sujet des effets de l'exposé économique sur le nombre d'emplois appelés à disparaître au Canada.

Le ministre détiendrait, selon lui, des documents tendant à prouver que ces conséquences seront négligeables, et là je le cite presque textuellement. D'après lui, ces documents lui ont été fournis par ses fonctionnaires. Il a cependant refusé de les mettre à la disposition des députés, et partant, des Canadiens en général. Il cherche à influencer l'opinion publique sur l'opportunité des mesures préconisées par le gouvernement sans être prêt à nous fournir des chiffres à l'appui de ses affirmations ou encore les preuves à sa disposition. Je veux simplement qu'il soit tenu de déposer les documents en question.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas uniquement fait allusion à un document en des termes généraux; il a semblé en citer carrément des passages et employer des mots qui, pour toute personne raisonnable, semblent tirés directement du document en question. Le ministre ou le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) peuvent prétendre qu'en principe la période des questions ne doit pas donner lieu à un débat à la Chambre, mais j'estime pour ma part que celle d'aujourd'hui tombait en plein milieu de l'un des plus importants débats à avoir lieu au cours d'une session parlementaire, à savoir le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

En outre, je crois que pouvez admettre en toute justice qu'un débat est en cours au pays par suite de la déclaration faite la semaine dernière par le ministre des Finances. J'estime par conséquent que ce que le ministre des Finances a fait au cours de la période des questions est parfaitement conforme aux précédents existant à cet égard et que vous devriez l'obliger à

déposer à la Chambre le document qu'il a cité de façon aussi précise afin que la Chambre des communes et, surtout, le peuple canadien sachent à quoi s'en tenir exactement sur le tort que causeront dans la population les mesures que le ministre des Finances a annoncées la semaine dernière dans le cadre de son exposé économique.

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)):** Monsieur le Président, je me permets de signaler tout d'abord que c'est là le premier point de procédure à être soulevé par l'opposition. Laissez-moi vous dire que je connais tous les trucs des députés de l'opposition. J'ai passé beaucoup de temps dans la même situation qu'eux à essayer de faire valoir des rappels au Règlement qui n'étaient pas fondés et je félicite le député de Hamilton Mountain (M. Deans) pour avoir tenté sa chance. Son rappel au règlement n'est manifestement pas fondé à bien des égards.

D'abord, on prétend qu'un certain communiqué ou document officiel a été cité. En effet, Votre Honneur se rappellera que, au cours des débats et en fait au cours de la période des questions, l'opposition a prétendu ou allégué que des modèles économétriques avaient été utilisés. Le ministre des Finances a répondu qu'on l'avait informé que ces modèles n'avaient en fait rien à voir avec le débat, mais voici que les leaders des partis d'opposition à la Chambre soutiennent que le ministre a bel et bien cité des documents précis. Ce n'est pas du tout le cas.

● (1510)

Si vous vous souvenez du débat, monsieur le Président, le ministre répondait à une question du chef du Nouveau parti démocratique qui prenait origine non pas dans une déclaration, un document ou une dépêche, mais dans un article du *Citizen* d'Ottawa. Le ministre a dit qu'il ne souscrivait pas à la proposition de l'article, ce qui fait que le rappel au Règlement tombe à plat à tous égards, monsieur le Président.

A mon avis, Beauchesne est fort précis. Tout d'abord, il faut que le ministre cite une dépêche ou un document d'État. Le ministre n'a jamais fait allusion à un document quelconque, de façon directe ou pouvant être citée. Le ministre a dit qu'il avait consulté et qu'il avait pris une décision politique au nom du gouvernement dans cette affaire. La cohérence logique de ses réponses n'est pas niable. Il a dit que, sur la foi des avis qu'il avait reçus en sa qualité de ministre mais sans rien citer, aucune information prise à un document quelconque concernant les prévisions de création ou de suppression d'emplois n'était intervenue dans sa décision.

**M. Deans:** Il a précisément mentionné 1985 et 1986.

**M. Hnatyshyn:** Il a mentionné de manière générale de l'information, des avis qu'il a reçus, mais il n'a rien cité de ces documents.

**M. Deans:** Il en a fait mention de façon précise.